

Dans sa séance du 14 mai 2019 le conseil municipal de la commune de Thônex a pris les délibérations suivantes :

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 16 avril 2019
2. Nommé M. Joseph Camuglia conseiller municipal, membre de la Gauche sociale (GS), au Comité de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement, en remplacement de M. Diego Alan Esteban, démissionnaire (DM-19-09)
3. Adopté les comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2019 (DA-19-08) *
4. Accepté les comptes 2018 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement. (DA-19-09) *
5. Voté un crédit de CHF 747'066,- en vue de la réalisation de la dernière étape du réseau d'assainissement du plan localisé de quartier (PLQ) n°29.105 des chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien. (DA-19-10) *
6. Renouvelé les membres du bureau du conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020. (DM-19-10)

le dispositif complet des délibérations est affiché sur le panneau officiel de la Mairie

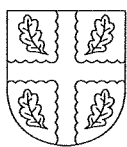
Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

* le délai référendaire expire le 2 juillet 2019

Thônex, le 23 mai 2019



Philippe Noël
président du conseil municipal
2018-2019



Thônex

législature 2015-2020
délibération n°236
séance du 14 mai 2019

nomination d'un membre au conseil de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement en remplacement de M. Diego Alan Esteban, démissionnaire

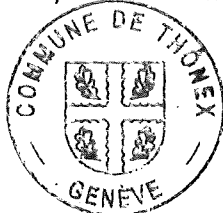
- vu l'article 54 et suivants du règlement du conseil municipal, entré en vigueur le 12 novembre 2003,
- vu la lettre de démission de M. Diego Esteban adressée à M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué et Président de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement, en date du 18 avril 2019,
- vu les statuts de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement, adoptés par le conseil de Fondation le 2 octobre 2007 et abrogés par ce même conseil le 18 décembre 2007,
- attendu que l'article 8, lettre b) stipule que le conseil municipal doit élire cinq membres, dont au moins deux conseillers municipaux pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020,
- vu l'article 9 alinéas 3) et 4) des statuts susmentionnés, il convient de nommer son remplaçant par l'autorité qui a désigné le membre sortant dans les trois mois suivant la vacance,

le conseil municipal

d é s i g n e

à l'unanimité moins 1 abstention,

1. M. Joseph Camuglia conseiller municipal membre de la Gauche Sociale (GS), pour siéger au conseil de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement pour la période allant du 14 mai 2019 au 31 décembre 2020, en remplacement de M. Diego Esteban, démissionnaire



Thônex, le 15 mai 2019- PHG/vp

(DM-19-09)_cm_14 mai 2019



Thônex

législature 2015-2020
délibération n°237
séance du 14 mai 2019

approbation des comptes annuels 2018
dans leur intégralité

- vu l'article 30, al. 1, lettres d) et f) de la LAC, le conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,
- vu l'article 107 de la LAC, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,
- vu que l'article 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 RAC),
- vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au conseil municipal,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 18 avril 2019,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de CHF 41'733'708,76 aux charges et de CHF 43'596'432,18 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'862'723,42. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 3'619'364,17 et résultat extraordinaire de CHF -1'756'640,75

./.

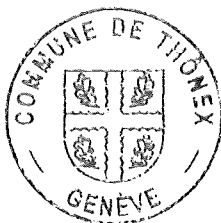




législature 2015-2020
délibération n°237
séance du 14 mai 2019

3. D'approuver le compte d'investissement 2018 pour un montant de CHF 17'058'391,34 aux dépenses et de CHF 822'576,48 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 16'235'814,86.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 211'544'489,84
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de CHF 256'205,71 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. En application de la LBCGe, 6.190 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Thônex, le 15 mai 2019- MZ/vp



(DA-19-08) cm 14 mai 2019



Thônex

législature 2015-2020
délibération n°238
séance du 14 mai 2019

comptes de l'exercice 2018 de la Fondation de la commune de Thônex
pour le logement

- vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les comptes de l'exercice 2018, présentés par la Fondation de la commune de Thônex pour le logement,
- vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du conseil de fondation,
 - du conseil administratif,
 - de la commission communale des finances du 18 avril 2019,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

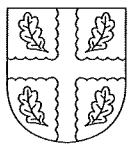
par 23 voix pour soit à l'unanimité,

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2018 de la fondation de la commune de Thônex pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

Thônex, le 15 mai 2019- PHG/vp



(DA-19-09)/cm 14 mai 2019

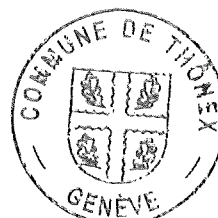


Thônex

législature 2015-2020
délibération n°239
séance du 14 mai 2019

Plan Localisé de Quartier (PLQ) n°29.105
chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien
réalisation de la dernière étape du réseau d'assainissement
demande d'un crédit de CHF 747'066,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le PLQ n°29.105 adopté par le Conseil d'Etat le 16 mai 2007, situé sur les chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien,
- attendu que ce PLQ porte sur l'aménagement d'environ 280 nouveaux logements totalisant une surface brut de plancher de 31.172m² sur un périmètre d'environ 4,5 hectares,
- attendu que le service de planification des eaux a demandé à la commune d'établir un projet d'assainissement pour desservir l'ensemble du PLQ n°29.105,
- attendu que pour ce PLQ le conseil municipal a voté les crédits suivants : CHF 3'600'000,- pour la réalisation des travaux d'assainissement le 14 décembre 2010 et CHF 1'507'000,- en vue de la réalisation des aménagements de surface le 28 juin 2011,
- attendu que ces crédits sont épuisés et insuffisants pour financer l'ensemble des phases de développement, il est proposé de boucler les comptes actuellement ouverts au cours de cette année et de faire voter les nouveaux montants nécessaires à la finalisation de ce PLQ,
- attendu que le présent crédit d'investissement vise à financer la construction des collecteurs pour la 3^{ème} et dernière étape située sur le dernier tronçon du chemin Etienne-Chennaz, compris entre le chemin Louis-Valencien et la voie-verte, en vue de la construction prochaine d'un immeuble sur les parcelles n°3765, 3766, 5618 et 5619,



./.



législature 2015-2020
délibération n°239
séance du 14 mai 2019

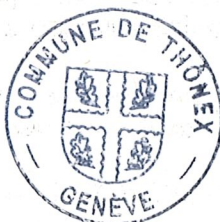
- attendu que ce crédit sera engagé sous réserve, de l'accord des promoteurs de prendre en charge 75% des coûts de réalisation, le 25% restant par le FIA,
- vu l'exposé des motifs et le plan financier comprenant le descriptif des coûts présenté par le service technique de la Mairie,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

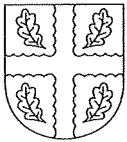
par 22 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 747'066,-, dont à déduire la TVA récupérable au titre de l'impôt préalable de CHF 14'952,- pour la réalisation de la dernière étape du réseau d'assainissement des équipements de surface du PLQ n°20.105 des chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense brute de CHF 747'066,- à laquelle il convient de déduire la TVA récupérable au titre de l'impôt préalable de CHF 14'952,- ainsi que CHF 537'925,- représentant la prise en charge des promoteurs de 75% soit un montant total net de CHF 194'189,-, qui sera amorti au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 7206.33002 dès la fin des travaux estimée en 2022.
4. De prendre acte que ce crédit de CHF 194'189,- sera entièrement financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n°7206.4612, faute de quoi il ne sera pas engagé.



Thônex, le 15 mai 2019- PHG/vp

(DA-19-10) cm_14 mai 2019



Thônex

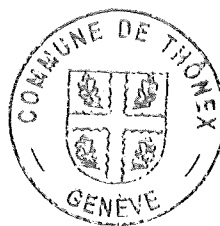
législature 2015-2020
délibération n°240
séance du 14 mai 2019

renouvellement des membres du bureau du conseil municipal
pour la période allant du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020

- Le bureau du conseil municipal a été formé comme suit pour la période allant du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020 :

président :	M.	Bruno	Da Silva	(PDC)
1 ^{er} vice-président :	M.	Richard	Stark	(UDC)
2 ^{ème} vice-président :	M.	Alain	Nicolet	(PLR)
3 ^{ème} vice-président :	Mme	Katia	Gregori	(MCG)
secrétaire :	M.	Philippe	Guex	
1 ^{ère} vice-secrétaire :	M.	Joseph	Camuglia	(GS)
2 ^{ème} vice-secrétaire :	M.	Philippe	Noël	(VI-VE)

Thônex, le 15 mai 2019- PHG/vp



(DM-19-10)_cm 14 mai 2018